



## NOTIFICATION AUX PARTIES

N° 2008/051

Genève, le 30 juillet 2008

CONCERNE:

### Questions de nomenclature

1. A sa 23<sup>e</sup> session (Genève, 2008), le Comité pour les animaux s'est accordé sur la nomenclature normalisée suivante:
  - a) Les références de nomenclature pour trois espèces aviennes – *Glaucidium mooreorum*, *Micrastur mintoni* et *Pionopsitta aurantiocephala* – ont été accidentellement omises dans la résolution Conf. 12.11 (Rev. CoP14); le Comité pour les animaux proposera de rectifier cette omission à la 15<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties (CoP15);
  - b) Les formes domestiquées de chiens et de dingos ne sont pas considérées comme couvertes par l'inscription aux annexes CITES de *Canis lupus*; le Comité pour les animaux préparera une proposition d'amendement à cet effet pour la CoP15; et
  - c) Les sous-espèces de *Puma concolor* inscrites à l'Annexe I ne sont pas reconnues dans la référence de nomenclature normalisée approuvée dans la résolution Conf. 12.11 (Rev. CoP14) pour les mammifères: Wilson, D. E. & Reeder, D. M. (ed.) (2005): *Mammal Species of the World. A Taxonomic and Geographic Reference*. Le Comité pour les animaux soumettra donc à la CoP15 une proposition visant à recommander que *Puma concolor* soit ajouté à la liste des espèces encore traitées conformément à l'ancienne référence de 1993 pour les mammifères.
2. Les Parties sont invitées à en prendre note.